

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 27**

**AVIS sur la V3 ajustée de la charte valant « avant-projet »**

Membres présents Soit	22
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 35 voix exprimées	
Pour : 31 Contre : 4	

La règle du quorum est  
(38 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Vu les documents transmis préalablement comprenant les livrets 1, 2 et 3 modifiés et les tableaux relatifs à chaque livret détaillant les ajustements opérés ;

Après avoir entendu Madame la Vice-Présidente rappeler les différentes étapes de la procédure, les engagements du Président du CA et de madame le Préfet coordonnateur ;

Le Directeur présente les différents ajustements de la charte réalisés sur les livrets 1-2-3. En complément, les ajouts à prendre en compte sont :

- Livret 1 : création d'une conférence des maires des communes adhérentes du Parc national ;
- Livret 2 - Orientation 18.Mesure 4 : faire référence au PLU et PLUi

En l'absence de remarques supplémentaires ;

**Délibère :**

Le Conseil d'administration émet à la majorité de ses membres un avis favorable relatif à la V3 de la charte ainsi « ajustée », valant avant-projet de charte, qui sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée générale avant consultation.

Le 07/06/2018

Le Commissaire du Gouvernement

**03 JUIL. 2018**

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT